Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRRF/2002/8
26 novembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)

Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)
(4-8 février 2002)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION[1, 2, 3]

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 4 février 2002 à 14 h 30
et s'achèvera le vendredi 8 février 2002 à 12 h 30

---

[1] Pour des raisons d'économie, les documents officiels expédiés par courrier avant la session ne seront pas disponibles en salle. Les représentants sont donc priés de bien vouloir se munir de leur exemplaire des documents.

Les documents de travail mentionnés dans l'ordre du jour sont aussi disponibles via l'Internet:
http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm

[2] Des procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ceux-ci sont donc priés de compléter l'une des formules d'inscription ci-jointes (également disponibles sur le site Internet de la Division des transports de la CEE) et de la retourner, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41-22-917-0039), soit par courrier électronique (nelly.enonler@unece.org ou juan.ramos.garcia@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève, afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (postes 71112 ou 71998).

[3] Les travaux de la cinquante et unième session commenceront par l'examen des rubriques relatives aux pneumatiques (point 6 de l'ordre du jour).

Note: Le présent document est distribué uniquement aux experts en matière de roulement et de freinage.

GE.01-24589 (F)

Point de l'ordre du jour		Documents
1.	RÈGLEMENTS N°s 13 et 13-H (Freinage)	
1.1	Évolution	
	Le GRRF a décidé de poursuivre l'examen des propositions de la Fédération de Russie, de l'ISO et de l'OACI visant à modifier les Règlements n°s 13 et 13-H. Il souhaitera peut-être étudier une proposition de rectificatif de la CLEPA.	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 3 à 14 TRANS/WP.29/GRRF/2001/8 TRANS/WP.29/GRRF/2002/1 TRANS/WP.29/GRRF/2002/3 TRANS/WP.29/GRRF/2002/4 TRANS/WP.29/GRRF/2002/6
1.2	Homologation de type modulaire pour les remorques	
	Le GRRF a décidé de reprendre l'examen en temps voulu d'une proposition actualisée de la CLEPA et d'une nouvelle proposition de l'Allemagne.	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 15 à 20 TRANS/WP.29/GRRF/2000/20 TRANS/WP.29/GRRF/2000/20/Add.1 TRANS/WP.29/GRRF/2002/7
1.3	Facilitation de l'essai des véhicules en circulation	
	Le GRRF a décidé de reprendre l'examen de la proposition de l'Allemagne telle qu'amendée (voir rapport de la quinzième sesion).	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 22 à 24 TRANS/WP.29/GRRF/2001/16
1.4	Dispositions concernant les véhicules électriques	
	Le GRRF a décidé de poursuivre l'examen des documents informels n°s 5, 6 et 11 de la quarante-huitième session[4].	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 24 et 25
1.5	Éclairement des feux-stop	
	Le GRRF a décidé de poursuivre l'examen de la question.	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 26 à 28 TRANS/WP.29/GRE/1999/17

Point de l'ordre du jour		Documents
1.6	Compatibilité de freinage des poids lourds	
	Le GRRF a décidé d'examiner un rapport d'activité du groupe informel chargé de développer le travail de recherche effectué au Royaume-Uni.	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 29 à 32
2.	RÈGLEMENT N° 78 (Freinage des motocycles)	
2.1	Évolution	
	Suite à la décision adoptée à la cinquantième session, le GRRF souhaitera peut-être examiner, s'ils sont disponibles, les rapports des services techniques sur la précision des instruments pour déterminer la distance d'arrêt et la décélération moyenne en régime.	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 33 et 34
2.2	Harmonisation des prescriptions relatives au freinage des motocycles	
	Le GRRF a décidé de poursuivre l'examen des travaux de l'IMMA sur les données définitives relatives à la comparaison des normes en vigueur dans le monde au sujet du freinage des motocycles.	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 35 à 37
3.	RÈGLEMENT N° 90 (Garnitures de frein de rechange)	
3.1	Évolution	
	Le GRRF souhaitera peut-être poursuivre l'examen du reste de la FEMFM visant à modifier le Règlement.	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 38 à 41 TRANS/WP.29/GRRF/2001/18
3.2	Proposition de nouveau projet de règlement technique mondial sur les garnitures de freins de rechange	
	Le GRRF a décidé de poursuivre l'examen de ce point mais attendra la décision du WP.29 concernant l'établissement de priorités pour l'élaboration de règlements techniques mondiaux.	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 42 TRANS/WP.29/GRRF/1999/18

Point de l'ordre du jour		Documents
4.	RÈGLEMENT N° 111 (Tenue de route et stabilité des véhicules)	
	Évolution	
	Le GRRF souhaitera peut-être poursuivre l'examen de la proposition visant à modifier le projet de règlement présentée par les Pays-Bas au nom du groupe informel. Il a décidé de poursuivre l'examen des documents informels n°s 15 et 16 (de la cinquantième session) et 23 (de la quarante-neuvième session)[4].	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 43 à 50 TRANS/WP.29/GRRF/2000/19
5.	RÈGLEMENT N° 79 (Équipement de direction)	
	Évolution	
	Le GRRF a décidé d'examiner les propositions du groupe informel et de l'OICA visant à modifier le Règlement.	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 47 à 49 TRANS/WP.29/GRRF/2002/2 TRANS/WP.29/GRRF/2002/5
6.	PNEUS[3]	
6.1	Harmonisation mondiale des règlements sur les pneus	
	Le GRRF a décidé de poursuivre l'examen de cette question dans l'attente d'une proposition du groupe informel, suite à l'adoption de nouvelles prescriptions pour les pneus aux États-Unis d'Amérique.	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 50 à 54
6.2	Essai d'adhérence des pneus	
	Le GRRF a décidé de poursuivre l'examen de cette question, en attendant la publication de la décision finale aux États-Unis d'Amérique.	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 55
6.3	Règlement n° 30 (Pneumatiques)	
	Le GRRF a décidé d'examiner une proposition du Royaume-Uni, parallèlement au document informel n° 1 de la cinquantième session[4].	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 56 TRANS/WP.29/GRRF/2001/11

Point de l'ordre du jour	Documents
6.4 Règlement n° 75 (Pneumatiques pour motocycles)	
Le GRRF souhaitera peut-être examiner la proposition de l'ETRTO, telle que modifiée par le document informel n° 8 de la cinquantième session[4].	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 57 TRANS/WP.29/GRRF/2001/13
6.5 Règlement n° 106 (Pneumatiques pour véhicules agricoles)	
Le GRRF a décidé de poursuivre l'examen de la proposition de l'ETRTO.	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 58 TRANS/WP.29/GRRF/2001/12
6.6 Règlement n° 108 (Pneumatiques rechapés)	
Le GRRF a décidé de poursuivre l'examen d'une proposition, actualisée, du BIPAVER, si elle est disponible.	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 59 TRANS/WP.29/GRRF/2000/23/Rev.1
6.7 Règlement n° 109 (Pneumatiques rechapés pour véhicules utilitaires)	
Le GRRF a décidé de poursuivre l'examen d'une proposition, actualisée, du BIPAVER, si elle est disponible.	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 60 TRANS/WP.29/GRRF/2000/24/Rev.1
7. QUESTIONS DIVERSES	
7.1 Proposition de projet de règlement sur les roues	
Le GRRF a décidé de poursuivre l'examen de la proposition actualisée de l'Italie et de l'Allemagne et celle de l'ETRO.	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 61 à 65 TRANS/WP.29/GRRF/1998/19/Rev.3 TRANS/WP.29/GRRF/2001/14
7.2 Rapport sur les activités de l'IHRA	
Le GRRF a souhaité être informé des activités des groupes de travail de l'IHRA dans le domaine du roulement et du freinage. À cette occasion il voudra peut-être étudier le programme de travail de la Table ronde sur les systèmes de transport intelligent prévu par le WP.29 en février 2003.	TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 68

[4] Les experts sont priés de bien vouloir se munir de leur exemplaire des documents informels mentionnés.

OFFICE DES NATIONS UNIES GENÈVE

Formulaire d'enregistrement

Titre de la conférence Date

Nom de la délégation/organisation, ou agence

Participant

M.
Mme
Mlle

Nom de famille Prénom

Catégorie du participant

Chef de délégation membre
Membre délégué
Pays observateur
Organisation observatrice
ONG (ECOSO accréd.)
Autre (préciser)

Participation
DU
AU

Êtes-vous en possession d'un badge longue durée valable provenant de l'Office des Nations Unies (badge Expert, badge Mission diplomatique ou ONG créé à Genève)? SVP cochez cette case:

Langue de préférence pour les documents Anglais ❑ Français ❑ Autre

Occupation officiel (dans votre pays) Numéro de passeport ou ID Date de validité

N^o^ de téléphone officiel N^o^ de télécopie Adresse courrier électronique

Adresse officielle permanente

Adresse à Genève

Obtention de la carte

Signature du participant

Signature de l'époux (se)

Date

Pour les conférences avec photo, veuillez joindre votre photo si vous envoyez votre formulaire avant la date de la conférence.

SVP, inscrivez votre nom au dos de la photo.

SVP, notez que certaines conférences sont avec photo. Si une photo ne vous est pas demandée, c'est une conférence sans photo.

Partie réservée pour la sécurité

N^o^ de carte

Initiales, Officier ONU

UNITED NATIONS GENEVA
CONFERENCE PARTICIPANT REGISTRATION

LONG DURATION / EXPERT FORM

Please use block capitals when filling in this form

Name of Delegate			
Participant of Country / Organization / Agency			
Expected date of arrival		**Number of conferences you attend each year**	
Official Occupation			
Passport Number		**Passport Expiration date**	
Office Telephone No.		**Office fax No.**	
Email Address			
Permanent Official Address or Home Address			
Signature of Delegate			

Name of Authorizing Officer	
Signature of Authorizing Officer	
Section stamp and date	

Please attach a recent COLOUR photograph here if form is sent by post in advance of conference date.

Please print your name on the reverse side of the photograph.

Note: Long duration conference badges may be requested only by the responsible Host Secretariat for participants arriving from governmental institutions and/or governmental organizations by using the Long Duration/Expert Form.

This type of badge is issued to individuals participating in four (4) or more conferences/meetings per year.

The date of validity is set by the Security Identification office.

Long duration badges for representatives of Non-Governmental Organizations in consultative status with ECOSOC may be delivered only after official accreditation with the NGO Liaison Office, UNOG.

All other participants from Non-Governmental Organizations NOT in consultative status with ECOSOC require a conference badge of type OTHER per conference. Please use the Conference Registration Form.

FOR SECURITY USE ONLY

ID CARD NUMBER:	VALID FROM:	VALID UNTIL: